CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TEL AVIV

1/3 RUE BEN YEHUDA BP 26126 le 03/11/2017
6380101 TEL AVIV

Téléphone : 03 520 85 00

Objet : PROCES VERBAL DE LA 2NDE COMMISSION LOCALE DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018

La séance plénière de la Commission locale s'est tenue le 01/11/2017 à l'adresse suivante :

Consulat Général de France 1/3, rehov Ben Yehuda TEL AVIV-YAFO 6380101

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. FELDMANN Robert, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire ;
- M. LEVY Claude, Conseiller consulaire ;
- M. LEVY Elie, Conseiller consulaire ;
- Mme POZNANSKI-BENHAMOU Daphna, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire ;
- M. SELLEM Jonathan-Simon, Conseiller consulaire ;
- M. Philippe GUILLIEN, attaché de coopération éducative et linguistique représentant Mme Barbara WOLFFER, COCAC ;
- M. VERMEULEN Franck, Chef de poste, Consul Général.

Membre désigné :

- Mme BENSMIHAN Ruth, Représentante établissement d'enseignement, Proviseure du collège-lycée franco-israélien Mikvé Israël Raymond-Leven de Holon ;
- Mme Corine ZEITOUNI, responsable scolarité, collège-lycée franco-israélien Mikvé Israël Raymond-Leven de Holon ;
- M. KALFA Serge, Représentant des parents d'élèves du collège Marc-Chagall ;
- Mme LAUER Ariella, Représentante des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Représentante de la section locale de Français du Monde – ADFE ;
- M. POMPER Gérard, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), Président d'honneur de la section locale de l'Union des Français de l'étranger ;
- Mme TARBE Abela, Représentante des parents d'élèves du Collège des Frères de Jaffa ;
- M. TEDDÉ Olivier, Représentant établissement d'enseignement, Principal du collège Marc-Chagall ;
- Mme HINN Nadia, comptable du Collège des Frères de Jaffa, représentant Mme ABED Maha, Directrice du Collège des Frères de Jaffa

Experts :

- Mme PAULIN Morgane, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, Vice-consule, responsable du service des affaires sociales
- Mme Frédérique MARTINEAU-DECHAUD, Agent consulaire en charge de l'administration des Français et du dossier bourses scolaires ;

Excusés :

- Mme MIMOUNI Pascale, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseillère consulaire
- M. BITTOUN David, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du lycée Thorani de Kfar Maimon

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour
- Instruction générale
- Télégramme de cadrage
- Etat récapitulatif des demandes de bourses pour l'année 2017/2018
- Eléments du barème et fiche de situation locale
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire
- Liste des demandes en version condensée
- Calendrier de la campagne 2017/2018
- Tableau résumant les tâches des établissements à chaque étape de la campagne
- Liste des boursiers par établissement
- Liste des pièces justificatives demandées pour 2017/2018

Première partie avant examen des dossiers individuels

Les débats sont introduits par M. Franck VERMEULEN, Consul Général, président du conseil consulaire.

Mme Morgane PAULIN, vice-consule chargée des questions sociales, fait le point sur les décisions prises par l'AEFE après avis de la dernière commission nationale des bourses (14 et 15 juin 2017).

Elle attire l'attention des participants sur l'ASESH (accompagnement à la scolarité d'élève en situation de handicap) et la nécessité de recueillir les conclusions de la MDPH chargée d'évaluer les besoins en compensation.

Elle rappelle que les travaux du conseil consulaire doivent s'inscrire dans une enveloppe limitative qui s'établit à 133 000 euros pour Tel-Aviv, pour la campagne 2017/2018. Elle précise que 10 familles ont déposé des demandes de bourses pour 11 enfants.

Examen des dossiers individuels

COLLEGE DES FRERES DE TEL AVIV/JAFFA

Demande tardive :

Nom du demandeur : **XXX**
Situation familiale :

Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB2 2017/2018
Présentation du dossier en période dérogatoire suite à la situation financière dégradée de Mme X.

Quotité théorique : 95% Quotité proposée : 100%

Nom du demandeur : **XXX**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB2 2017-2018
Le dossier est présenté en dérogatoire, suite au changement d'établissement scolaire israélien vers un établissement français. Famille arrivée en 2016.
Famille hors barème (patrimoine immobilier), dossier rejeté.

Quotité théorique : 0% Quotité proposée : 0%

COLLEGE MARC-CHAGALL DE TEL AVIV

Demande tardive :

Nom du demandeur : **XXX**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB2 2017-2018.
L'enfant était scolarisée dans une école israélienne mais elle y a éprouvé des difficultés alors qu'elle était bonne élève. C'est pourquoi la mère souhaite que l'enfant étudie dorénavant dans le système scolaire français, ce qui lui permettra de poursuivre sa scolarité en France.

Quotité théorique : 32% Quotité proposée : 35%

Nom du demandeur : **XXX**
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB2 2017-2018
Proposition de la CCB : rejet car hors barème (patrimoine immobilier)

Quotité théorique : 0% Quotité proposée : 0%

LYCEE FRANCO-ISRAELIEN RAYMOND LEVEN DE HOLON

Demande tardive :

Nom du demandeur : XXX
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :
Observations du poste :

CCB2 2017-2018
Dossier rejeté en raison des ressources hors barème de la famille.

Quotité théorique : 0% Quotité proposée : 0%

Nom du demandeur : XXX
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB2 2017-2018
Présentation du dossier en période dérogatoire suite à l'arrivée de la famille en septembre 2017.

Quotité théorique : 100% Quotité proposée : 100%

Nom du demandeur : XXX
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB2 2017-2018
Présentation du dossier en période dérogatoire suite à l'arrivée de la famille en juillet 2017. Les parents sont à la recherche d'un emploi. Avis favorable du poste à une augmentation de la QT à 100% compte tenu de la situation socio-économique de la famille.

Quotité théorique : 90% Quotité proposée : 100%

Nom du demandeur : XXX
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB2 2017-2018.
Famille arrivée en Israël en juin 2017.
Proposition : Augmentation de la QT à 75% afin de les assister dans les prochains mois où les deux parents seront en recherche d'emploi.

Quotité théorique : 73% Quotité proposée : 75%

Nom du demandeur : XXX
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB1 2017/2018

Suite au message des parents, indiquant que X ne prendra finalement pas le bus scolaire, la bourse Transport est supprimée.

Quotité théorique : 44% Quotité proposée : 44%

Nom du demandeur : XXX
Situation familiale :
Nb d'enfants à charge : Nb de boursiers :

Observations du poste :
CCB2 2017-2018
Présentation du dossier en période dérogatoire suite à une situation financière dégradée et à un changement de système scolaire vers le système français.
Avis favorable du poste compte tenu de la situation socio-économique de la famille avec proposition d'aide de la part des conseillers consulaires.

Quotité théorique : 100% Quotité proposée : 100%

LYCEE THORANI DE KFAR MAIMON

Pas de demande de bourse.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Mme Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère consulaire, demande que le seuil d'exclusion en matière de patrimoine immobilier soit relevé à son maximum soit 300 000 euros, compte tenu des prix élevés de l'immobilier à Tel-Aviv.

Elle s'inquiète également de la remontée de 33 M d'euros ainsi que des départs à la retraite non remplacés à l'AEFE, pour la bonne marche de l'organisme. Le gel des crédits touche essentiellement le collège Marc-Chagall à Tel-Aviv.

Enfin, elle souhaite connaître s'il y a eu des familles boursières qui sont sorties du système, leur nombre, quelles quotités nous leur avions attribuées et les motifs de cette sortie. Pour Tel-Aviv, aucune déscolarisation n'a été observée de la part des familles boursières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.